

Les déchets infectieux collectés

Déjà à l'origine de la pesée embarquée, la communauté de communes de la Porte d'Alsace vient d'initier une collecte des déchets infectieux. Les personnes diabétiques ou soignées à domicile par chimiothérapie bénéficient d'une borne pour y déposer anonymement leurs seringues et pansements.



La borne (ici en démonstration hier matin devant les élus) fonctionne à partir d'un code-barre qui garantit l'anonymat aux patients et permet à la communauté de communes d'en limiter l'usage à ses administrés. (Photo DNA - J. S.)

Dans le Haut-Rhin, un tel dispositif existe déjà à Colmar. Mais en milieu rural, l'initiative de la communauté de communes de la Porte d'Alsace constitue une première. A Dannemarie, au siège de la collectivité, un container jaune permet de récupérer les « déchets d'activités de soins à risques infectieux » (Dasri). Le dispositif s'adresse surtout aux diabétiques soignés par injection régulière d'insuline, aux personnes atteintes d'un cancer traitées à la maison par chimiothérapie et à tous les malades médicalisés à domicile.

50% des déchets dans les ordures ménagères

Sur prescription médicale, ces patients obtiennent en pharmacie des boîtes à déchets individuelles conservées à domicile. Quand cette boîte est pleine, le malade se rend à la « borne Dasri » à Dannemarie. Après lecture d'un code barre par un automate, il peut y déposer sa boîte dans ce container vidé chaque mois par la société jurassienne spécialisée « GC ». Le système garantit l'anonymat. Le but est de mieux retraiter des déchets qui souvent terminaient dans les ordures ménagères. « Les pharmaciens assuraient cette collecte jusqu'à présent. Mais ils estimaient que 50% des boîtes délivrées ne revenaient pas à l'officine. Cette part finissait forcément ailleurs », explique Gérard Landemaine, président de « La Porte d'Alsace ». « La présence de ce type de déchets entraîne évidemment des refus de compostage, mais aussi d'incinération, car ils doivent être brûlés à haute température, 1 200° contre 850° pour les ordures ménagères. A cela s'ajoutaient aussi des risques pour les rippeurs », complète son vice-président Dany Dietmann. L'installation de cette borne Dasri s'est donc accompagnée d'une opération de communication foyer par foyer. Les trois pharmaciens travaillant dans le périmètre de cette collectivité de 33 villages, ont aussi accepté de relayer l'information et de prendre à leur charge environ 50% des frais de retraitement des déchets. « La location annuelle de la borne revient à 2 000 €, payés par la collectivité. Le traitement devrait représenter de 1 600 à 2 000 € pris en charge à 50% par la communauté de communes et à 50% par les pharmaciens », prévoit Gérard Landemaine. « Ces chiffres seront ajustés quand nous aurons un retour d'expérience d'un an », conclut le président d'une communauté de communes de 13 000 habitants où le nombre moyen de personnes diabétiques ne diffère pas du reste de la France. Elle se situe entre 1 et 2% de la population.

JULIEN STEINHAUSER